

Dossier d'Information 2026/2027



à conserver à domicile

Sommaire

A. Présentation de l'équipe éducative.....	4
B. Philosophie et objectifs	6
C. Règlement interne de l'Internat.....	7
I. Déroulement	7
1. Ouverture de l'Internat	7
2. Horaire quotidien	7
3. Repas.....	8
4. Etude	8
5. « Internatszait »	8
6. Sorties.....	9
7. Loisirs et activités	10
8. Messes.....	10
II. Santé et hygiène	10
1. Médicaments et visites médicales.....	10
2. Poux de tête	11
III. Absences	12
1. Absence exceptionnelle.....	12
2. Absence pour maladie.....	12
IV. Téléphones portables et tablettes numériques	12
V. Engagements	13
VI. Divers.....	15
1. Les chambres.....	15
2. Vol et vandalisme.....	15
3. Sanctions et motifs d'exclusion	15
4. Prix de l'Internat.....	16
5. Résiliation du contrat au cours de l'année scolaire.....	16
6. Contrat d'Internat	16
VII. Affaires personnelles à apporter	17
VIII. Contact.....	17
Déroulement de la rentrée à l'Internat 2026/2027.....	18

A. Présentation de l'équipe éducative

Chargée de direction



Christine Goy
46 26 66-535
christine.goy@epf.lu

**Chargée de direction
adjointe**



Victoria Roberto
46 26 66-535
victoria.roberto@epf.lu

Psychologue



Helena Martins
49 94 31-518
helena.martins@epf.lu

Educatrices et éducateurs gradué(e)s

Numéros de téléphone: **Bât. A: 46 26 66-534 / Bât. C: 46 26 66-536 / Logement: 46 26 66-537**



Chingyi Chan
ching.chan@epf.lu



Céline Fichtner
celine.fichtner@epf.lu



Mélanie Genewo
melanie.genewo@epf.lu



Claudia Giardin
claudia.giardin@epf.lu



Pascale Gillen
pascale.gillen@epf.lu



Cathy Kaes
cathy.kaes@epf.lu



Martine Mersch
martine.mersch@epf.lu



Anaïs Morais
anais.morais@epf.lu



Véronique Nothum
veronique.nothum@epf.lu



Eric Perl
eric.perl@epf.lu



Catherine Sauer
catherine.sauer@epf.lu



Chiara Stelmes
chiara.stelmes@epf.lu



Jessy Weidert
jessy.weidert@epf.lu



Tom Widong
tom.widong@epf.lu



Simone Winandy
simone.winandy@epf.lu

B. Philosophie et objectifs

Notre Internat est un établissement fondé par les Sœurs de la Doctrine Chrétienne. L'éducation qui y est dispensée répond aux valeurs chrétiennes et encourage le partage, l'amour du prochain, le respect de soi-même et d'autrui ainsi que la tolérance. L'Internat est ouvert à toutes les filles de l'Ecole Privée Fieldgen, quelles que soient leurs convictions philosophiques ou religieuses.

Nos objectifs:

- favoriser le bien-être physique, psychique et affectif
- favoriser l'autonomie
- favoriser le développement social
- soutenir l'encadrement scolaire et éducatif

L'Internat offre:

- un lieu de résidence pendant les jours scolaires
- un cadre structuré:
 - ❖ un horaire régulier
 - ❖ des activités artistiques, sportives, culturelles et sociales
 - ❖ des projets et cours divers
 - ❖ des heures de détente
- un soutien scolaire:
 - ❖ des heures d'étude fixes
 - ❖ des explications individuelles
 - ❖ des rendez-vous hebdomadaires individuels au besoin et à la demande
 - ❖ un contrôle régulier des notes obtenues et un suivi adapté
- un soutien éducatif en collaboration avec:
 - ❖ les parents
 - ❖ les professeurs
 - ❖ tous les agents socio-pédagogiques en relation avec l'élève interne
- un contact avec les parents:
 - ❖ un entretien individuel au début de l'année scolaire pour les parents des nouvelles élèves internes
 - ❖ des appels téléphoniques et des e-mails
 - ❖ des entretiens familiaux sur RV
 - ❖ la *Journée des Parents* organisée en collaboration avec l'Ecole

C. Règlement interne de l'Internat

I. Déroulement

1. Ouverture de l'Internat

L'Internat est ouvert du lundi 7h15 au vendredi 16h30 pendant la période scolaire. Les parents peuvent accompagner leur fille le lundi entre 7h15 et 7h50.

Les personnes externes **ne sont pas admises** à l'Internat sans l'autorisation explicite d'un éducateur.

2. Horaire quotidien

Pour les élèves des classes de 7^e et 6^e

Du lundi au jeudi	
(07h15) 06h45	(Ouverture de l'Internat) Réveil
07h00-07h40	Petit-déjeuner
08h00-11h35	Cours
11h40-13h25	Déjeuner / Cours
13h25-14h15	Cours
14h15-14h45	7 ^{es} : « Internatszeit » 6 ^{es} : Sortie
14h45-15h45	Temps libre / Sortie / Goûter
15h45-16h45	Etude
16h45-17h00	Pause
17h00-18h00	Etude
18h00-19h00	Dîner
19h00-20h00	Etude facultative
19h00-21h00	Loisirs / Activités / Chambres
21h30	Extinction des lumières

Vendredi	
06h45	Réveil
07h00-07h40	Petit-déjeuner
08h00-11h35	Cours
11h40-13h25	Déjeuner / Cours
13h25-14h15	Cours
14h15-15h00	Etude / « Internatszeit »
15h00-16h30	Départ des internes
16h30	Fermeture de l'Internat

Pour les élèves des classes de 5^e à 1^{re}

Du lundi au jeudi	
(07h15) 06h45	(Ouverture de l'Internat) Réveil
07h00-07h40	Petit-déjeuner
08h00-11h35	Cours
11h40-13h25	Déjeuner / Cours
13h25-14h15	Cours
14h15-15h45	Temps libre / Sortie / Goûter
15h45-16h45	Etude
16h45-17h00	Pause
17h00-18h00	Etude
18h00-19h00	Dîner
19h00-20h00	Etude facultative
19h00-21h00	Loisirs / Activités / Chambres
21h45	Extinction des lumières

Vendredi	
06h45	Réveil
07h00-07h40	Petit-déjeuner
08h00-11h35	Cours
11h40-13h25h	Déjeuner / Cours
13h25-14h15	Cours
14h30-16h30	Départ des internes
16h30	Fermeture de l'Internat

En fonction de l'horaire des cours, des activités parascolaires et de l'appui scolaire nécessaire, les éducateurs ajusteront les heures d'étude et de sortie.

3. Repas

Les élèves internes doivent réserver leurs repas (midi et soir) à l'avance et **se présenter à la cantine** avec leur carte. Quatre repas par jours sont inclus dans l'offre de l'Internat.

4. Etude

Les élèves internes étudient dans leurs chambres sous la surveillance de l'équipe éducative.

Les éducateurs assurent un travail régulier et individualisé avec chaque élève interne en favorisant l'autonomie de chacune. Pour cela, ils se réservent le droit d'adapter l'horaire quotidien des élèves internes.

5. « Internatszeit »

L'« Internatszeit » est un moment d'échange entre les élèves internes et l'équipe éducative. Après les cours et avant de prendre leur sortie, les élèves internes viennent à l'Internat déposer leurs affaires, discuter avec les éducateurs, ranger leur chambre, régler les questions d'organisation, etc. en toute tranquillité.

6. Sorties

Classe/Âge	Sorties régulières (du lundi au jeudi)*	Sorties prolongées	
		après- midi	soir
Classes de 7 ^e	de 14h45 à 15h45	1x par semaine de 14h15 à 15h45 et 1x par semaine de 14h45 à 17h00 (à partir du mois d'octobre)	pas de sortie du soir
Classes de 6 ^e	de 14h15 à 15h45	1x par semaine de 14h15 à 17h00	pas de sortie du soir
Classes de 5 ^e	de 14h15 à 15h45	1x par semaine de 14h15 à 18h00	pas de sortie du soir
16 et 17 ans*	de 14h15 à 15h45	1x par semaine de 14h15 à 18h00	1x par semaine de 18h00 à 21h00 (avec accord obligatoire des parents et de l'équipe éducative)
À partir de 18 ans*	de 14h15 à 16h15	1x fois par semaine de 14h15 à 18h00	1x par semaine de 18h00 à 22h00 et 1x par semaine de 19h00 à 21h00 (avec accord obligatoire des parents et de l'équipe éducative)

* pas de sortie les vendredis

* Les sorties du soir ne sont pas cumulables avec les sorties prolongées de l'après-midi.

Les élèves internes n'ont pas le droit de quitter l'enceinte de l'Ecole en dehors des heures de sortie, y compris le matin avant les cours.

L'Internat décline toute responsabilité pendant les temps de sorties et en cas de sortie non-autorisée.

7. Loisirs et activités

L'Internat propose différentes activités:

- activités artistiques: bricolage, dessin, ...
- activités sportives: fitness, piscine, vélo, airtramp, patins sur glace, relaxation, ...
- activités culturelles: visites de musées, sorties au cinéma, sorties au théâtre, ...
- activités sociales: projet dans une maison de retraite, ...
- activités diverses: projets de cuisine, jeux de société, soirées film, participation au programme *Mérite Jeunesse*, ...
- activités en plein air: rallye de début d'année, camp de fin d'année, excursion de fin d'année

Les activités à l'extérieur de l'Internat se font par transports publics, par camionnette de l'Internat ou par voiture privée des éducateurs.

Les élèves internes peuvent également participer aux activités parascolaires de l'Ecole (*Ecole à la carte*) ou fréquenter des cours en dehors de l'Internat (p.ex. club sportif, conservatoire, scouts).

8. Messes

Une messe est célébrée trois fois par année scolaire; la participation de chaque élève interne y est obligatoire.

II. Santé et hygiène

1. Médicaments et visites médicales

Les élèves internes n'ont pas le droit d'avoir des médicaments dans leur chambre. Toutefois, si les parents veulent que l'équipe éducative donne un médicament à leur fille, ils peuvent confier une pharmacie personnelle à l'équipe éducative à condition de respecter les consignes suivantes:

La médication des élèves à l'Internat n'est pas une tâche qui incombe à l'équipe éducative. Elle peut se faire d'un commun accord suite à une dérogation parentale au cas par cas. En cas de non-respect de cet accord, celui-ci pourra être dissous après information des parents.

La prise en charge déléguée par les parents à l'équipe éducative n'aura lieu que si et seulement si les conditions préalables sont respectées:

1. une dérogation parentale est remplie de façon lisible et complète,
2. un certificat médical ou une copie contenant des consignes claires et remis,
3. les médicaments sont étiquetés lisiblement avec le nom de votre enfant,
4. vous vous engagez à informer l'équipe éducative en cas de changement de médication et à présenter une nouvelle ordonnance médicale ainsi qu'une dérogation parentale.

En résumé, si une élève interne doit prendre un médicament, il faut remettre les médicaments avec une copie de la prescription médicale du médecin traitant à l'équipe éducative.

En cas de malaise, de maladie ou d'accident, un éducateur contactera les parents pour leur faire part de l'état de santé de leur fille.

Au cas où une visite médicale serait nécessaire, les parents devront accompagner leur fille chez le médecin.

En cas d'impossibilité de joindre les parents, l'éducateur agira selon sa conscience et prendra les mesures qu'il juge adéquates afin que les soins médicaux nécessaires soient prodigués à l'élève interne.

2. Poux de tête

Si les **parents** constatent que leur fille a des poux de tête, ils doivent avertir l'équipe éducative de l'Internat et leur fille devra rester à la maison jusqu'à ce que les poux aient disparu.

Si les **éducateurs** constatent qu'une élève interne a des poux de tête, ils avertissent ses parents. Elle devra rentrer à la maison pour traiter les poux et rester à la maison jusqu'à ce qu'ils aient disparu.

Après le traitement à la maison, l'élève doit se présenter le matin à l'infirmerie de l'école afin de recevoir l'autorisation pour retourner à l'Internat.

III. Absences

1. Absence exceptionnelle

Pour toute absence exceptionnelle (visite médicale, fête de famille, etc.), les parents doivent informer l'équipe éducative à l'avance par une excuse envoyée par e-mail. Les éducateurs doivent savoir l'heure exacte du départ et du retour de l'élève interne à l'Internat.

2. Absence pour maladie

En cas de maladie de l'élève interne en début de semaine, il est important de signaler son absence à l'Internat, soit par téléphone, soit par e-mail. Nous vous demandons de ne pas envoyer votre fille à l'Internat si elle est manifestement malade.

IV. Téléphones portables et tablettes numériques

Les téléphones portables sont autorisés pour les élèves des classes inférieures:

- 7^{es}: pendant l'« Internatszäit », les sorties et les soirs de 20h00 à 21h00
- 6^{es}: pendant les sorties et les soirs de 19h30 à 21h00
- 5^{es}: pendant les sorties et les soirs de 19h00 à 21h30

En dehors de ces heures, tout appareil électronique est à ranger dans les casiers destinés aux téléphones portables.

Les élèves internes des classes supérieures peuvent garder leur téléphone sur elles.

Les téléphones portables sont interdits pour toutes les élèves internes pendant:

- les études
- les activités
- le dîner
- la nuit

Il est strictement interdit de faire des photos ou des enregistrements vidéo d'autres personnes à l'Internat. Aussi, les *livestreams* filmés à l'Internat et diffusés sur les réseaux sociaux ne sont pas tolérés.

En cas d'abus, l'équipe éducative se réserve le droit d'appliquer des sanctions en fonction de la gravité de l'abus.

V. Engagements

Le bien-être physique, psychique et affectif joue un rôle important au niveau du développement des jeunes adolescentes. Tous les acteurs impliqués dans l'éducation de l'adolescente, c'est-à-dire les parents, l'équipe éducative et la jeune fille elle-même doivent poursuivre les mêmes buts afin de garantir un encadrement favorisant le bien-être de l'adolescente.

L'équipe éducative s'engage à offrir différents services en respectant les valeurs enseignées par les Sœurs de la Doctrine Chrétienne tout en respectant le secret professionnel:

- garantir un milieu soutenant l'encadrement scolaire et éducatif des élèves internes
- proposer des activités ludiques aux élèves internes
- contacter les parents en cas de malaise, de maladie et/ou d'urgence afin d'envisager les aides nécessaires
- être à disposition des parents pour répondre à leurs questions concernant l'intégration, le développement, le comportement et le suivi scolaire de leur fille à l'Internat
- avoir un contact régulier avec les professeurs de l'école afin de garantir un bon encadrement scolaire (avoir accès aux bulletins et aux relevés de note intermédiaire, consultation WebUntis, ...)

En tant que parent(s), vous vous engagez à:

Soutien scolaire

- motiver votre fille au niveau scolaire, en l'encourageant et en veillant à ce qu'elle étudie en semaine et pendant le weekend

Absences

- prévenir les éducateurs de l'absence de votre fille par une excuse ou par un e-mail (p.ex. lors d'une visite médicale, d'un RV chez le kinésithérapeute, d'une fête de famille). Les éducateurs doivent savoir l'heure exacte du départ et du retour de votre fille à l'Internat.
- informer les éducateurs quand votre fille est absente le lundi pour cause de maladie et leur communiquer la durée de son absence
- communiquer aux éducateurs toute absence des parents durant la période scolaire et leur donner les coordonnées d'une personne de contact

Photos et enregistrements vidéo

- informer votre fille qu'il est strictement interdit de faire des enregistrements vidéo à l'Internat
- informer votre fille que sans autorisation préalable, il est strictement interdit par la loi de prendre des photos à l'Internat
- informer votre fille qu'il est strictement interdit de diffuser des photos et des enregistrements vidéo et de les mettre sur Internet

Endommagement des objets et/ou du bâtiment

- supporter les frais de réparation en cas d'endommagement involontaire ou volontaire des objets d'autrui et/ou du bâtiment
- supporter les frais de réparation en cas d'endommagement involontaire ou volontaire d'un téléphone portable, d'une tablette numérique ou de tout autre appareil de valeur d'une autre élève

Prix de l'Internat et paiement

- renvoyer les papiers dûment remplis et les annexes à joindre afin de calculer d'éventuelles réductions du prix dans les meilleurs délais.
- payer la facture de l'Internat et le minerval de l'Ecole dans les délais. En cas de problèmes, n'hésitez pas à contacter la chargée de direction.

En tant qu'élève tu t'engages à:

Engagement scolaire

- respecter les heures et le silence des études
- faire signer les devoirs en classe par un éducateur ou les parents
- étudier aussi pendant le weekend

Engagement de la vie en communauté

- informer les éducateurs de toute absence en dehors des heures de sortie
- respecter l'intimité des autres: il est interdit d'entrer dans une chambre d'une interne sans l'accord et la présence de celle-ci
- respecter les internes et les éducateurs, se comporter de façon polie et correcte

Chambres et espaces communs

- respecter les horaires de l'Internat: les élèves internes n'ont pas le droit d'être dans leur chambre entre 7.50h et 14.15h, sauf avec l'autorisation explicite des éducateurs
- respecter le matériel de l'Internat: chaque élève interne est responsable de l'ordre et de la propreté à l'Internat. Les chambres ainsi que les espaces communs doivent être gardés dans un état propre.
- nettoyer la chambre
- ne pas laisser entrer une personne externe à l'Internat

Alcool et substances illicites

La consommation et la possession de substances illicites (interdites) comme les cigarettes, les cigarettes électroniques, les boissons alcooliques et les drogues sont soumises à la Loi sur la Protection de la Jeunesse et sont strictement interdits à l'Internat/à l'Ecole ainsi que pendant les sorties.

Une adolescente se présentant dans un état d'excès de substances ou d'alcool sera sanctionnée le jour même par un renvoi temporaire immédiat. Un entretien de clarification sera fixé par la suite afin de juger sur les mesures à mettre en place, en vue d'un maintien ou le cas échéant d'un renvoi de l'Internat.

Utilisation des téléphones portables

- respecter l'interdiction des téléphones portables pendant les heures d'étude, les activités, le dîner et la nuit
- respecter que les téléphones portables et tout autre appareil de valeur ne soient pas prêtés à autrui. Toute dégradation ou perte de matériel appartenant à autrui est à remplacer. L'Internat décline toute responsabilité.
- respecter qu'il est strictement interdit de faire des enregistrements vidéo à l'Internat
- respecter que sans autorisation préalable, il est strictement interdit par la loi de prendre des photos à l'Internat
- respecter qu'il est strictement interdit de diffuser des photos et des enregistrements vidéo et de les mettre sur Internet

VI. Divers

1. Les chambres

Les élèves internes dorment dans une chambre simple ou double. Elles sont responsables du nettoyage de leur chambre. Les éducateurs font des contrôles réguliers.

Chaque interne reçoit contre une caution de **70 €** une clé pour sa chambre et une clé pour l'armoire destiné aux téléphones portables. En plus, chaque chambre est équipée d'une lampe-veilleuse. Toutes guirlandes lumineuses et similaires amenées de chez soi sont interdites.

La décoration sur les murs (images, photos, etc.) n'est autorisée qu'aux endroits indiqués (par des couleurs magnétiques).

La caution sera restituée en totalité ou en partie en fin d'année scolaire en fonction de l'état des lieux de sortie et de la remise des clés et de la lampe.

2. Vol et vandalisme

L'Internat décline toute responsabilité en cas de vol. Les élèves internes doivent éviter d'apporter des objets de valeur ou des sommes d'argent importantes.

Toute élève interne qui endommage involontairement ou volontairement l'équipement ou le bâtiment de l'Internat doit supporter les frais de réparation.

Si jamais le personnel de l'Internat estime qu'une ou plusieurs élèves pourraient être en danger, directement ou indirectement, les parents donnent autorisation d'inspecter les affaires personnelles des élèves, et ce, même en l'absence de l'élève, si besoin est.

3. Sanctions et motifs d'exclusion

Le non-respect du règlement de la part de l'élève interne entraînera des sanctions. La nature de la sanction sera adaptée à la gravité de la faute.

L'Internat se réserve le droit d'un renvoi temporaire ou définitif de l'élève interne dans les cas indiqués ci-après:

- comportement compromettant le bon fonctionnement du groupe
- violations graves ou renouvelées du règlement d'ordre interne
- vandalisme
- fumer dans l'enceinte de l'Internat ou de l'Ecole
- abus d'alcool et/ou de drogues tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Internat
- ...

4. Prix de l'Internat

La pension pour l'année scolaire 2026/2027 s'élève à 5 010 € (tarif prévu par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse). Une réduction pourra être accordée après avoir rempli la *Demande de réduction des frais d'Internat* et l'avoir renvoyée au secrétariat de l'AGEDOC (tél.: 49 94 31-543 / comptabilite@epf.lu).

Vous recevrez une facture que vous serez invités à régler:

- soit 1x par trimestre,
- soit 1x par mois durant 10 mois.

Les frais d'inscription de 125 € impliquent la réservation de la place au sein de l'Internat socio-familial. Ils ne sont pas remboursés, mais sont soit déduits de la participation financière des parents, soit considérés comme recette en cas de désistement.

Le minerval de l'Ecole s'élève à 360 € payable en deux tranches.

5. Résiliation du contrat au cours de l'année scolaire

Les élèves internes qui désirent quitter l'Internat durant l'année scolaire peuvent résilier le contrat. Pour plus d'informations, veuillez consulter l'Article 2 du Contrat d'Internat.

6. Contrat d'Internat

Adaptions du Contrat d'Internat à consulter sur notre site Internet:
www.internat-fieldgen.lu/fr/infos-pratiques/telechargements

VII. Affaires personnelles à apporter

Chambre

- 1 couette
- 2 housses de couette
- 1 oreiller
- 2 taies d'oreiller
- 2 draps-housses
- réveille-matin
- lampe de bureau
- poubelle
- sacs de poubelle
- quelques cintres

Vêtements

- pyjama ou chemise de nuit
- pantoufles
- veste imperméable
- tenue de sport
- chaussures de sport
- maillot de bain
- gants (patinoire)

Hygiène

- serviettes de bain
- essuie-mains
- affaires de toilette
- savon pour les mains
- produits d'hygiène féminine
- sèche-cheveux

Divers

- Code IAM (envoyé par le Ministère de l'Education nationale) pour les nouvelles internes
- caution de 70 €
- porte-clé
- kit de nettoyage: chiffon et produit de nettoyage (miroir et lavabo)
- pharmacie personnelle et ordonnance médicale
- affaires pour s'occuper pendant son temps libre: livres, jeux, devinettes, mots croisés, Sudoku, Mandala

VIII. Contact

Chargées de direction:	46 26 66-535 (Christine Goy et Victoria Roberto)
Psychologue:	49 94 31-518 (Helena Martins)
Equipe éducative:	
Classes de 7 ^e à 3 ^e :	Bât. A: 46 26 66-534 / Bât. C: 46 26 66-536
Classes de 2 ^e à 1 ^{re} :	Logement: 46 26 66-537
Adresse e-mail:	internat@epf.lu
Site Internet:	www.internat-fieldgen.lu
Ecole:	49 94 31-1

Déroulement de la rentrée à l'Internat 2026-2027

Elèves des classes de 7^e

Mardi 15 septembre 2026	Mercredi 16 septembre 2026
Internat 16h30-18h00 Rentrée à l'Internat des élèves de 7^e avec toutes leurs affaires personnelles (pour le trousseau, veuillez consulter le <i>Dossier d'Information</i> à la page 17) A partir de 18h00 Les filles passent leur première nuit à l'Internat et y restent jusqu'au vendredi, 18 septembre 2026: fin des cours à 14h15 et retour à la maison entre 14h30 et 16h30.	Ecole 9h00-14h15 Rentrée à l'Ecole des élèves de 7^e 9h00 <i>Réunion d'information à l'Ecole pour les parents des élèves de 7e</i> Internat 14h15 Accueil à l'Internat des élèves de 7^e suivie d'une première sortie encadrée par des membres de l'équipe éducative 18h00-20h00 <i>Barbecue de bienvenue avec les parents près de la cantine</i>

Elèves des classes de 6^e à 1^{re}

Mercredi 16 septembre 2026	Jeudi 17 septembre 2026
Internat 15h00-17h30 Rentrée à l'Internat des élèves de 6^e à 1^{re} avec toutes leurs affaires personnelles (pour le trousseau, veuillez consulter le <i>Dossier d'Information</i> à la page 17) 18h00-20h00 <i>Barbecue de bienvenue avec les parents près de la cantine</i> A partir de 20h00 Les filles passent leur première nuit à l'Internat et y restent jusqu'au vendredi, 18 septembre 2026: fin des cours à 14h15 et retour à la maison entre 14h30 et 16h30.	Ecole 8h00-14h15 Rentrée à l'Ecole des élèves de 6^e à 1^{re} Internat A partir de 14h15h Accueil à l'Internat des élèves de 6^e à 1^{re} suivie d'une sortie non-encadrée